

La CNDH signale 11 blessés dans la mutinerie à la prison de Tsévié



La Commission national des droits de l'homme (CNDH) a indiqué lundi qu'elle suit de près la mutinerie survenue à la prison civile de Tsévié ce week-end. Dans un communiqué, l'institution confirme le récit des faits tels que relatés par les journaux et exprime sa vive compassion aux victimes.

Selon le document, la CNDH a été informée d'une mutinerie survenue à la prison civile de Tsévié, ce lundi 03 juin. Pour s'imprégner davantage de l'incident une équipe de la Commission s'est rendue sur les lieux pour vérification.

Après recoupement, il ressort que quelques jours plus tôt, l'administration pénitentiaire a eu des informations selon lesquelles plusieurs téléphones portables auraient été introduits au sein de la prison et aux mains de certains détenus. De plus, un visiteur a été interpellé avec du cannabis qu'il tentait de remettre à un détenu.

Suite à ces faits, poursuit le communiqué, une fouille systématique a été programmée sur ce 03 juin. En vue de réaliser cette opération, l'administration de la prison a demandé du renfort auprès de la gendarmerie. Lors des opérations de fouille, les agents de sécurité ont été confrontés à une violente résistance des détenus par des lancers d'ustensiles de cuisine et des jets de briques devant

servir aux travaux d'assainissement de la prison. Ils ont réussi à défoncer les portes avec pour intention de s'évader. Face à cette situation, les agents en présence ont réussi à les contenir en faisant usage des tirs de sommation et de gaz lacrymogènes.

{loadmoduleid 210}

L'incident a occasionné plusieurs blessés aussi bien dans le rang des détenus que parmi les agents de sécurité de cette prison.

« On dénombre 11 blessés parmi les prisonniers dont 07 évacués au CHR de Tsévié pour des soins appropriés, 01 blessé parmi les agents de sécurité de la prison et des dégâts matériels » a dressé la CNDH.

L'institution présidée par Nakpa Polo déplore cet incident qu'elle qualifie de malheureux, souhaite un prompt rétablissement aux blessés et dit suivre de près la situation.

La CNDH a pour missions de promouvoir et protéger les droits de l'homme d'une part, et d'autre part de prévenir la torture ou autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté ou tout autre lieu qu'elle aura identifié.